

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENs Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, CAPANNELLI Claire, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
Mme Betty BETOURNE à Mme Isabelle PARMENTIER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°5

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de poste

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 1er octobre 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 13 octobre 2026

Date de réception en préfecture : 13 octobre 2026

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de poste

Préambule

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

À cet égard, et compte tenu de la vacance d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet faisant suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression du poste susvisé.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 06 octobre 2026.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Mr PIECHEL Christophe, adjoint aux Ressources Humaines
Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 octobre 2026;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent susvisé ;

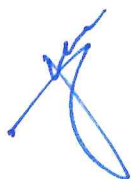
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en séance du 07 octobre 2026,

DECIDE, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (7 voix contre)

- **DE SUPPRIMER** un emploi permanent à temps complet de catégorie C, au grade d'adjoint d'animation relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

